



Comité Hygiène et Sécurité - Conditions de Travail (C.H.S.-C.T.) exceptionnel  
du 16 avril 2020

### **Déclaration Solidaires Finances 13**

Madame La Présidente,

Ce CHS-CT se réunit pour la deuxième fois depuis le début du confinement .

Avant toute chose, nous rappelons le message adressé aux ministres par nos  
Fédérations en tant qu'employeur.

Il relève de leur responsabilité et de celles de tous les chefs de service qui sont  
chargés, dans la limite de leurs attributions et dans le cadre des délégations qui leur sont  
consenties, de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous  
leur autorité.

Nous réaffirmons nos revendications nationales et locales : la protection et la santé  
des personnels est notre priorité absolue et constante, elle s'inscrit dans cette période  
particulière en totale cohérence avec ce que Solidaires Finances a toujours défendu en  
matière de conditions de travail.

Nos exigences vont au-delà des gestes barrières. L'administration doit par tous les  
moyens garantir la santé des agents dont elle est responsable.

Pour Solidaires Finances, chaque agent doit pouvoir bénéficier des protections  
indispensables (masques, lunettes de protection, gants, gel hydro-alcoolique, nettoyage  
des locaux...)

Le 10 avril Bercy a annoncé l'arrivée de 900 000 masques. Ces derniers viennent  
s'ajouter aux 215 000 déjà arrivés et distribués. Ces chiffres sont conséquents mais  
insuffisants, il faut les ramener au nombre d'agents en imaginant un éventuel usage quasi-  
permanent. L'attribution de masques lavables doit être envisagée.

S'agissant du nettoyage des locaux, un réexamen des contrats de nettoyage pour  
garantir leur propreté est nécessaire, afin de protéger les personnels, les employés et le  
public (à son retour dans les locaux administratifs ). Les personnels chargés du nettoyage  
doivent être équipés des moyens de protection indispensables mais également de  
produits d'entretien et désinfectant . Nous avons dans cette instance ainsi qu'au niveau  
national , maintes fois dénoncé l'attitude de certains employeurs , que nous avons  
qualifiés de « patrons voyous ». Il est temps que cela cesse.

Nous revendiquons la stricte application du Plan de Continuité d'Activité. Le taux de  
présence doit être le plus réduit possible. Pour les agents assurant des missions  
prioritaires les obligeant à poursuivre leur activité, le télétravail doit rester la règle. Ceci

suppose toujours d'adapter les moyens afin que les agents télétravaillant le fassent dans de bonnes conditions . Nous revendiquons également le droit à la déconnexion .

Nous rappelons qu'aucun agent ne doit voir ses droits à congés ni ses droits sociaux (temps de travail par exemple) remis en cause d'une quelconque manière.:

Les agents, qui ont toutes et tous été contraints par la période de confinement et qui seront touchés par la crise qui s'ouvre, ne doivent aucunement en être les victimes.

En ce qui concerne plus particulièrement la DGFIP, alors que notre organisation a demandé un véritable report des échéances fiscales et de la campagne IR en faisant valoir l'absolue priorité de garantir la santé et la protection des agents et du public, le ministre a fixé les dates de la prochaine campagne d'Impôt sur le Revenu qui va commencer au cœur de la période de confinement .

Si l'attachement et l'engagement des agents des Finances Publiques aux missions de la DGFIP et au service public sont quotidiennement démontrées, les risques sont nombreux .

Lors des différentes audio conférences, la DRFIP nous a assuré s'attacher à une organisation spatiale des zones d'activité afin d'assurer une totale distanciation . Nous pensons que l'intervention des acteurs de la prévention est nécessaire afin qu'ils puissent « valider » cette organisation en lien avec la protection des agents.

Nous demandons ( sans avoir peur de nous répéter) que tous les moyens de protection soient attribués (masques , gel , gants , produits désinfectant , nettoyage des locaux )

Par ailleurs , la Direction Générale affiche un taux de présence indicatif de 40 %, cet étiage pouvant être variable selon les contextes (tissu fiscal, taux de télédéclarants) et évolutif dans le temps, à la hausse comme à la baisse en fonction du volume des flux, de leur origine (e-contact, téléphone, mél), de leur teneur et de l'importance de la saisie des déclarations papier. Notre organisation a indiqué que ce chiffre était trop important et qu'il était de nature à générer d'importants problèmes de protection.

De plus, les restructurations en cours (Nouveau Réseau de Proximité, démétropolisation, transfert de missions de recouvrement en provenance des douanes) ne peuvent que fragiliser la DGFIP : elles doivent être annulées. Les suppressions d'emplois doivent être stoppées.

Les difficultés qui s'annoncent vont être importantes et concerneront l'ensemble de la DGFIP. Celle-ci ne peut être davantage fragilisée dans une période où elle sera au cœur de l'activité économique et du fonctionnement d'une action publique elle-même vitale à la société. La priorité doit être la stabilité : il ne doit pas y avoir de fusion/suppression de services.

Pour conclure, nous sentons des ministres en tension. La période n'est pas facile. Nous rappelons qu'elle n'est facile pour personne, et en premier lieu pour les agents qui ont pour mission de « faire tourner la boutique ». Que penser de la réouverture des crèches , écoles et collèges dans des conditions de sécurité intenable pour les enfants, les enseignants et les parents? Autant de stress supplémentaire infligé aux parents devant reprendre le travail. Quid dans ces conditions des publics « fragiles » et des personnes « contacts »?

Il est un retour dans le temps qui peut avoir son intérêt : pour les fonctionnaires en général et pour les agents de Bercy en particulier, l'ambiance n'était déjà pas très allante avant le Covid-19. Nous laissons tout le monde imaginer ce que ce dernier a ramené en plus sur ce contexte déjà dégradé. Les autorités politiques auront ainsi quelques clés de

compréhension .

Enfin, nous reprenons ci après le communiqué de Solidaires Fonction Publique suite à l'allocution du Président de la République .

Le Président de la République a indiqué que d'ici 3 semaines, nous aurons multiplié par 5 la production de masques pour les personnels soignants sous-entendant que nous sommes encore loin de pouvoir fournir à chacun le stock de masques indispensables à une protection minimale dans la période épidémique. Quel décalage face à l'enjeu. À ce jour donc, la santé des agents publics est encore mise en danger. Le début du déconfinement est prévu à partir du 11 mai dans des conditions encore bien floues qui ne laissent apparaître que la volonté de satisfaire le patronat et une reprise de l'économie.

Solidaires Fonction Publique exige que pour chaque réouverture de service, administration, collectivité, ministère, tous les agents publics bénéficient de toutes les protections nécessaires : masques, gel, savon et point d'eau, sur-blouses si nécessaire, plexiglas et tout autre moyen indispensable.

Les gestes barrières ne suffisent en aucun cas et ne pourront protéger les agents. Le respect des mesures de distanciation sociale est également une nécessité et tous les aménagements doivent d'ores et déjà être organisés. Tous les agents doivent par ailleurs pouvoir bénéficier de tests de dépistage systématiques et réguliers ainsi que des contacts avec leurs médecins de prévention aussi souvent que nécessaires.

Solidaires exige que toutes les mesures de protection soient également bien prévues pour tous les agents en contact avec le public qu'il soit adulte ou enfant.

Aucune administration ne doit ouvrir sans que l'ensemble de ces conditions ne soient réunies. Chaque fois que les conditions de sécurité ne le seront pas, Solidaires engagera les agents à exercer leur droit de retrait. Toute menace de sanction est inadmissible. Solidaires exige qu'il n'y ait aucune entrave à l'exercice des mandats syndicaux notamment envers les lanceurs d'alerte.

Solidaires n'acceptera en aucun cas qu'une catastrophe sanitaire encore plus grande que celle que nous connaissons déjà ne soit engendrée du fait notamment de l'insuffisance de matériel et du manque d'anticipation. Les agents ne doivent en aucun cas être mis en danger. Il en va de la responsabilité des employeurs publics. L'État employeur doit par ailleurs être exemplaire.